

Compte rendu Conseil Municipal du 29/06/2020

Ouverture de séance 18h35.

Personnes présentes : BOUYS Fanny, CAUSSIL Frédéric, CHAMPSAUR Aline, COHEN-BAZIN Sophie, DUPOUX Jean-Christophe, GARCIA Michel, GOT Lucie, NOUGARET Paul (arrivé à 18h37), PALLARES Bruno, PRONOST Michel, SAUVAIRE Annie, SAUVAIRE Antoine.

Absents excusés : CACHEUX Valère (procuration à M. PRONOST), CREPON Christine (procuration à F. CAUSSIL), TASSIN Jacques.

Mme COUDOUGNAC Armelle, secrétaire de Mairie.

1/ DEMANDE DE HUIS CLOS

Monsieur le Maire demande en début de séance un vote pour que la séance se déroule à huis clos en raison de la crise sanitaire d'urgence liée au covid-19.

VOTE : POUR 12 - ABSENTATION : 1

2/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUIN 2020

VOTE : POUR 13

3/ HERAULT ENERGIES : DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Dans le cadre du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner les délégués auprès du Syndicat Hérault Energies. Après candidature, sont désignés :

Monsieur Michel PRONOST, délégué titulaire et Monsieur Michel GARCIA, délégué suppléant.

VOTE : POUR 13

4/ COMMISSIONS COMMUNALES : AJOUT ET RETRAIT DE MEMBRES (arrivée de Paul NOUGARET – 18 h 37)

Ajout commission finances : Annie SAUVAIRE

Ajout commission vie de village : Paul NOUGARET

Retrait commission urbanisme : Christine CREPON

VOTE : POUR 14

5/ COMMISSIONS COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS : TIRAGE AU SORT DES COMMISSAIRES

Commission de la valeur locative de tous les biens. Cette commission est à créer.

Tirage au sort de 24 personnes qui représentent la liste préparatoire des commissaires titulaires et suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs.

12 seront retenues par le centre des impôts, 6 titulaires et 6 suppléants.

Toutes les personnes retenues sont tirées au sort sur la liste électorale de Saint Vincent de Barbeyrargues et ont la qualité de contribuable sur le village.

6/ MODIFICATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES PERMANENTE

Il a été procédé à la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres permanente lors du Conseil Municipal du 2 juin 2020, mais il a été omis la désignation des suppléants.

Suppléant de Michel PRONOST : Michel GARCIA

Suppléant d'Antoine SAUVAIRE : Fanny BOUYS

Suppléant d'Aline CHAMPSAUR : Bruno PALLARES

VOTE : POUR 14

7/ CONVENTION D'ASSISTANCE JURIDIQUE

Maître MARGALL du cabinet TERRITOIRES AVOCATS à MONTPELLIER, propose un contrat d'assistance juridique pour la commune.

Le tarif s'élèverait à 700[€] pour la période de juillet à décembre 2020 et de 1680[€] pour l'année 2021.

Le contrat permettrait de réaliser 2 réunions par an pour répondre aux divers questions, aux divers litiges et une présence téléphonique dès que le conseil municipal ou le maire en auraient besoin. Une réunion supplémentaire serait facturée 400 Euros. Le contrat peut être interrompu à tout moment.

VOTE : POUR 13 - ABSENTATION : 1

8/ POLE SANTE BIEN ETRE : CHARGE DE COPROPRIETE

La commune est propriétaire d'un local commercial au Pôle Santé – Bien être qui est sous compromis de vente avec le Docteur MARCHAT, dentiste. Récemment, un syndic de copropriété a été nommé et une demande relative au paiement des charges de copropriété et d'une avance de trésorerie a été transmise à la Mairie pour un montant de 389,90 €. Lors de la vente du local, ces charges seront remboursées au prorata-temporis par le Docteur MARCHAT.

VOTE : POUR 14

9/ RESIDENCE LE PETIT BOIS : AUTORISATION D'UNE POSE D'UNE CLIMATISATION

La climatisation d'un des 2 logements de la résidence du petit bois ne fonctionne plus. La locataire a demandé un changement. Le coût s'élève à 1 721,05 € HT.

VOTE : POUR 13 - ABSENTATION : 1

10/AUTORISATION DE LANCER LE MARCHÉ DES SERVICES TECHNIQUES

2 appels d'offres ont été avortés en raison d'un prix trop élevé. Un nouvel appel d'offres va être lancé avec de nouveaux matériaux de construction.

VOTE : POUR 14

11/SUD-EST TRAITEUR : COMPENSATION CONTRAT FOURNITURE REPAS COVID 19

En raison de la pandémie, le traiteur Sud Est Traiteur demande une indemnité compensatrice des frais incompressibles liés au contrat qui nous lie avec eux à hauteur de 84^E67 pour le mois de mars et 169^E35 pour les mois d'avril, mai et juin afin de pouvoir combler leur trésorerie.

VOTE : POUR 14

12/ECOLE : AUTORISATION DE SIGNATURE DES DEVIS DE TRAVAUX

Les devis pour les divers travaux à l'école :

7 616,82 € HT pour la mise en place de volets dans la classe de Mme BREMAUD

690^E pour la mise en place de placard dans la classe de Mme PAYET + 381,00 € HT pour des portes de placard coulissantes

1914^E pour le changement de système d'alarme (mise aux normes des alarmes incendies, inondation, intrusion)

Question de Michel PRONOST : Bénéficierons nous d'une baisse de la prime d'assurance grâce à la mise en place des volets ? Faire une demande par écrit.

VOTE : POUR 14

13/ ACQUISITION D'UN ORDINATEUR PORTABLE

Changement de l'ordinateur portable, achat d'un ordinateur HP avec pack office et maintenance. Le coût s'élève à 779^E17 HT.

VOTE : POUR 14

14/ MAISON ABRIQUET : RENOVATION DES ENDUITS A LA CHAUX

Restauration de la façade (infiltrations importantes) avec la mise en place d'un échafaudage et un travail d'enduit à la chaux pour un coût de 9 496,35 € HT. La superficie s'élève à 141 m².

VOTE : POUR 14

15/SORTIE DES AINES

Sortie Baleines et dauphins à Sanary-sur-mer par l'intermédiaire de l'association « Découverte du Vivant ». Le prix reste à être fixé car le repas sera finalement pris sur le bateau au retour de la sortie.

Le coût du transport s'élèverait à 500^E. (bus de 53 places).

VOTE : POUR 14

16/ ACQUISITION DE MATERIEL POUR SERVICES TECHNIQUES

Achat d'une tronçonneuse d'un prix de 436,67 € HT. Monsieur le Maire est autorisé à acheter du matériel pour les services techniques dans la limite des crédits alloués au budget soit la somme de 3 500,00 € TTC.

VOTE : POUR 14

17/ ETUDE DE MOBILITE QUARTIER DES FAÏSSES

Etude de mobilité quartier des Faïsses et du chemin des Processions. Une consultation de bureaux d'études ayant eu lieu, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement de la société SCE. L'étude de mobilité permettra une rencontre et des échanges avec les membres de l'association AVEQV. Cette étude est évaluée à 9 990,00 € HT et est subventionnée au titre des fonds de concours de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup pour 4 950,00 €.

VOTE : POUR 14

18/ ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Une somme de 7 730,00 € est attribuée aux diverses associations du village comme suit :

- Association des Parents d'Elèves : 1 000,00 €
- Troc Tes Trucs : 300,00 €
- Association Lire à St Vincent : 1 230,00 €
- Comité des Fêtes : 1 800,00 €
- Coopérative Scolaire : 1 300,00 €
- Open Musical : 1 050,00 €
- Association Les Indestructibles : 1 050,00 €

VOTE : POUR 14

19/ TAUX DE TAXES DIRECTES LOCALES

La Mairie a reçu l'état FDL (Fiscalité Directe Locale) qui indique les bases des impositions communales. Il convient de voter les taux d'imposition pour la taxe sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti. Le taux de taxe d'habitation de 8,54 % n'est plus voté par la commune étant donné la réforme de la taxe d'habitation en 2018.

Aussi, il est proposé de maintenir les taux de la taxe sur le foncier bâti à 14,39 % et de la taxe sur le foncier non bâti à 71,43 %.

VOTE : POUR 14

20/ BUDGET PRIMITIF 2020

Le budget primitif a été examiné en détail par la commission finances. Il convient de se prononcer sur son adoption. Aussi, après lecture complète du budget, celui-ci s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- Section de Fonctionnement : 1 187 834,61 €
- Section d'Investissement : 1 702 672,72 €

VOTE : POUR 13 - ABSENTATION : 1

21/ ATTRIBUTION D'UNE AIDE SOCIALE

Une demande d'aide sociale émise par le Secours Catholique a été instruite en Commission Action Sociale et il a été proposé une aide à hauteur de 1 206,00 € pour un administré de la commune.

VOTE : POUR 14

22/ PRIME EXCEPTIONNELLE COVID 19

Une prime exceptionnelle peut être attribuée à certains agents de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19. Cette prime est déterminée par l'employeur, plafonnée à 1000,00 € et est exonérée de cotisations et contributions sociales ainsi que d'impôt sur le revenu. Enfin, elle ne peut pas être reconductible.

Après étude de cette prime en Commission du Personnel, il est proposé de fixer 4 taux comme suit :

- Taux n°1 : 75 euros
- Taux n°2 : 150 euros
- Taux n°3 : 300 euros
- Taux n°4 : 1 000 euros

VOTE : POUR 14

INFORMATION :

La secrétaire de Mairie demande aux élus de bien vouloir lui communiquer par mail les dates des congés d'été.

Fin de séance à 23h30